

# PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT

*tendant à proroger les mandats de membres du conseil d'administration du District de la région parisienne.*

---

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, en première lecture.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 22 juin 1967.

*Le Président,*

Signé : Gaston MONNERVILLE.

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> légial.) : 260, 287 et in-8° 28.

Sénat : 301 et 314 (1966-1967).

---